



Fiche Action 2 : Valoriser le patrimoine du Pays Beaunois

Référence à l'objectif du Contrat Unique :

Axe 1 : « Les richesses patrimoniales et naturelles, sources de développement économique durable et d'appropriation du territoire »

MOTIVATION DE L'ACTION

La richesse et la diversité du patrimoine bâti (domaines et châteaux, édifices religieux) globalement protégées (inscription ou classement aux monuments historiques) sont un atout indéniable pour le territoire. Cependant, l'image trop forte de certains sites empêche la découverte de l'ensemble du patrimoine présent sur le Pays Beaunois et réduit souvent la notion de patrimoine au bâti.

Or, la force du Pays Beaunois est d'avoir une histoire riche qui a façonné le Paysage et qui invite à découvrir des savoirs-faires spécifiques comme la batellerie à SAINT-JEAN-DE-LOSNE, les tailleurs de pierre de COMBLANCHIEN, un patrimoine riche et d'une grande diversité. Le territoire bénéficie en effet de nombreux sites remarquables notamment les falaises de NOLAY à BOUILLAND et le patrimoine des villages vigneronniers de la Côte caractéristiques des territoires agricoles marqués par une forte présence humaine : paysages soignés et architecturés avec la présence de murets de pierres entre les propriétés.

Le postulat du Pays est donc d'utiliser la notion de patrimoine pour regrouper les sites bâtis ou naturels prestigieux, le patrimoine paysager, naturel, fluvial, le patrimoine oral et les savoirs-faires.

Le premier contrat contenait peu d'action pour renforcer la connaissance et l'accès de la population au patrimoine excepté des études en faveur du tourisme culturel ou l'aménagement de sites classés. Or, le renforcement de la connaissance et de l'accès des populations du Pays aux patrimoines passe par :

- le prolongement d'actions de découverte dans les établissements scolaires,
- l'amélioration de l'accès de certains publics (seniors, handicapés, personnes non motorisées...) aux activités par l'adaptation des horaires d'ouverture, un encadrement spécifique, l'offre adaptée de transport public,...
- l'appropriation du patrimoine local par les habitants pour une meilleure connaissance et une sensibilisation plus grande,
- le développement de lieux de pratiques et d'animations.

Le travail pour le classement de la Côte viticole au patrimoine mondial de l'UNESCO permettra sans doute d'impulser une réflexion globale pour la protection et la valorisation de l'ensemble du patrimoine (naturel, culturel et patrimonial). Le Contrat du Beaunois contribuera, par ses actions et par la mobilisation des partenaires locaux, à la mise en œuvre de ce projet.

Objectifs de l'action :

- Travailler sur la valorisation, le partage, la sensibilisation au patrimoine (savoir faire, paysage, oral) et affirmer la culture comme un élément d'éducation, de création, de liens pour les habitants et de découverte pour le touriste.

- Protéger, valoriser et faire découvrir la richesse du patrimoine local, des milieux naturels, aux différents publics (jeunes, élus, habitants, touristes, ...).
- Faire du patrimoine un levier dans la création et/ou la pérennisation d'emploi durable.
- Développer des actions nécessaires de préservation de la nature et de la diversité des patrimoines, avec pour corollaire des pratiques touristiques favorisant un développement local durable.

Résultats attendus et impacts de l'action :

- *court terme* : Développer une offre attractive dans le domaine du tourisme culturel, contribuer au classement de la côte, faire perdurer des savoirs-faires sur le territoire.
- *moyen terme* : Appropriation du patrimoine par les habitants pour qu'ils deviennent les ambassadeurs de leur territoire.
- *long terme* : Embellissement du territoire par une prise de conscience et des actions collectives, amélioration du cadre de vie.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local et régional

Orientation stratégique du Projet d'Agglomération :

Objectif 2 « Généraliser la prise en compte de critères environnementaux ».

Objectif 5 « Elaborer une politique touristique globale ».

Objectifs de travail prioritaires Pays :

« Préserver, faire connaître et valoriser la diversité patrimoniale du Pays ».

« Structurer une offre touristique complémentaire à la dynamique existante sur la côte viticole ».

Axe 1 décrit dans les priorités régionales pour les Contrats de Pays 2007-2013

Priorité de l'Etat : Valoriser le potentiel touristique.

Plus-values

- Les aménagements touristiques contribuent à l'amélioration du cadre de vie de l'ensemble des habitants du Pays.
- L'accessibilité des sites au public handicapé et la gratuité d'accès à certains aménagements permettra une réelle mixité sociale.
- Le Pays travaillera sur la mise en réseau des sites et prestataires, rendant ainsi l'offre plus lisible.

Caractère intercommunal de l'action

L'objectif est de valoriser le patrimoine local pour un rayonnement, une communication territoriale.

L'ensemble des sites s'inscriront dans la stratégie collective du territoire.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES Premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)	MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS
<p>Soutenir la création de structure de sensibilisation, d'interprétation, d'enseignement de l'environnement, des paysages et du patrimoine bâti</p> <p><u>Etude d'opportunité et de préfiguration pour la création d'une structure qui devra proposer les trois modes d'intervention :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudier : en réalisant des inventaires, en animant des observatoires, en offrant des services; ▪ Développer : en agissant concrètement avec les acteurs locaux pour préserver et valoriser les ressources du territoire ; ▪ Transmettre : par une pédagogie active adaptée à chaque public, dans une démarche à la fois scientifique, sensible et culturelle. <p>1 Elle devra mettre l'accent sur les thématiques de la richesse faunistique et floristique du Pays, de la préservation de la ressource en eau, des énergies renouvelables et de la réduction des gaz à effets de serre, des Paysages, du patrimoine bâti et du petit patrimoine rural (matériel et immatériel).</p> <p>Elle devra favoriser « l'éveil environnemental » de différents publics (enfants, élus, entreprises, touristes) par des projets pédagogiques interdisciplinaires, intersectoriels et intercommunaux à l'échelle du Pays. Elle devra être en mesure de faire une évaluation annuelle rigoureuse (taux de fidélisation, ...). Le choix de la structure se fera au niveau du Pays dans le cadre d'un appel à projet.</p>	<p>Association</p>
<p>Protéger, valoriser et faire découvrir le patrimoine bâti rural, urbain du Pays en accompagnant la mise en valeur des sites patrimoniaux bâtis :</p> <p>A – <u>Aide au développement de projet</u> : création d'outils pour faire découvrir le patrimoine (ex : panneaux d'interprétation). Aménagement et outils dédiés à l'accueil des familles et du public handicapé.</p> <p>2 B – <u>Soutien à des opérations collectives de communication</u> dans le cadre d'une mise en réseau de sites patrimoniaux et de création d'itinéraires de découverte.</p> <p>C – <u>Aide à la création d'itinéraires piétons de découverte des patrimoines</u> pour les villes d'appui, CHAGNY et BEAUNE : étude de conception et investissement.</p> <p>Le Pays soutiendra les opérations sous réserve d'être associé dès les prémices du projet, de présentation d'un plan de visite avec les sites remarquables, d'une Charte éditoriale et graphique. Pour les villes de BEAUNE et NUISS-SAINTE-GEORGES, le projet devra s'inscrire dans le projet de classement UNESCO de la Côte viticole.</p>	<p>Communes, EPCI, Associations dont le Pays, Privés</p>

3	<p>Aménagement du Parc urbain de la Bouzaize</p> <p><u>Réhabilitation du plan d'eau du parc de la Bouzaize</u>, aménagement d'un parcours autour du plan d'eau et le reliant au reste du parc (pontons de bois), réhabilitation du patrimoine bâti (ancien moulin) afin de valoriser ce parc de proximité situé en milieu urbain permettant de relier le centre de BEAUNE aux itinéraires cyclistes et de randonnées.</p>	Ville de BEAUNE
4	<p>Aide à l'investissement pour la réhabilitation de la léproserie de MEURSAULT suite à l'étude réalisée dans le cadre du 1^{er} Contrat de Pays</p> <p><u>Réhabilitation de la partie historique du bâtiment</u> (travaux de gros œuvre, mise aux normes, respect de l'architecture initiale) avec comme destination la création d'une salle d'exposition culturelle et thématique autour du vin.</p>	Ville de MEURSAULT
5	<p>Mettre en place une manifestation de découverte des patrimoines et savoir-faires du Pays :</p> <p><u>Création d'une opération annuelle de découverte du petit patrimoine</u> villageois, urbain (journée du patrimoine Beaunois, visite du village par les villageois, ...). A cette occasion, un partenariat avec les artisans d'art sera recherché.</p>	Association, commune, EPCI
6	<p>Développement du Tourisme de nature (découverte des patrimoines naturels)</p> <p><u>A – Soutien à l'investissement pour l'aménagement de points de vue, de parcours de cheminement</u></p> <p>Le Pays interviendra sur des sites qui ne font pas l'objet d'une procédure de protection ou d'un classement mais pour lesquels l'intérêt environnemental ou patrimonial devra être affirmé. L'impact sur le milieu devra être évalué et précisé. L'opération pourra intégrer les coûts d'une analyse paysagère. Un plan de gestion et d'entretien devra être défini pour chaque projet.</p> <p>Critères complémentaires : gratuité du site, accessibilité pour tous, intérêt patrimonial. Le Pays pourra mobiliser des crédits de l'Etat si les aménagements réalisés permettent une valorisation de la biodiversité du site.</p>	EPCI, Communes Associations
	<p><u>B – Etude et travaux pour la valorisation des falaises de NOLAY à BOUILLAND</u></p> <p>Etude et travaux sur le site de la Montagne des trois croix entre SANTENAY et DEZIZE-LES-MARANGES (aménagement des voies d'accès et de parcours de cheminement, protection du site sur certaines parties).</p> <p>Aménagement du site des falaises de SAINT-ROMAIN (parcours de découvertes, panneaux d'interprétation, aménagement d'un point de vue).</p>	Communauté d'Agglomération
7	<p>Développement des activités de pleine nature (activités sportives en plein air,...)</p> <p><u>A- Soutien à l'aménagement de sites de pratiques et à l'équipement pour accueillir les touristes (publics cible : famille et handicapé).</u></p> <p>Critères d'éligibilité : engagement sur un niveau d'accueil « touristique » : horaires d'ouverture adaptés, pratique sur toute la saison touristique (au minimum de juin à septembre), accompagnateur identifié et diplômé (Brevet d'Etat ou Fédéral), mise en place d'une politique de communication touristique (notamment avec les institutionnels).</p>	Communes EPCI Associations Privés

	<p><u>B – Aménagement des plans d'eau au long de l'autoroute :</u></p> <p><i>Aménagement du site de MERCEUIL/TAILLY sur les thématiques pêche et nature.</i></p> <p>Aménagement qui comporte deux volets : un volet de valorisation touristique avec le développement de l'activité pêche (spécialisation des plans d'eau, hébergement) et un volet environnemental (création de parcours pédagogiques de découverte de la biodiversité et d'un centre d'interprétation et d'éducation à l'environnement) sur le site.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien aux études à mener sur : les aménagements et constructions à réaliser (dimensionnement, nature des travaux et coût estimatif), les modalités d'exécution de ces aménagements (cadre législatif, planning, ...) et les impacts environnementaux (mise en place de mesures compensatoires). ▪ Soutien à l'investissement (curage des plans d'eau et spécialisation des surfaces par type de poissons, aménagement de sentiers de découverte environnementale du fait de la richesse naturelle et ornithologique du site, création d'un site résidentiel pour pêcheurs). <p>En fonction des résultats de l'étude, le projet s'orientera soit sur une thématique touristique soit sur une valorisation de la biodiversité pour la population locale.</p> <p><i>Aménagement du site de MONTAGNY :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien à l'aménagement du plan d'eau sur la thématique des loisirs aquatiques autour de la base de loisirs actuelle (école de voile) avec agrandissement de la surface navigable, création d'une base de loisirs (plaine de jeux, piscine naturelle, camping, chemins de promenade aménagés autour du plan d'eau). 	Communauté d'Agglomération
--	--	---------------------------------------

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1	L'action est composée d'opérations qui peuvent être collectives ou individuelles, parfois à l'échelle communale, l'ensemble s'inscrivant dans une dynamique collective de Pays.	Pour les opérations sur sites naturels, la prise en compte de l'impact des aménagements sur l'environnement est obligatoire. Des programmes d'entretien et de gestion devront être définis.
2		
3		
4		Pour les bâtiments (en construction ou en réhabilitation), les critères d'éco-conditionnalité devront être appliqués : réalisation d'étude énergétique en préalable, respect du label HPE, recours aux énergies renouvelables.
5		
6		
7		
Autres disposition particulières : la Région sera vigilante à la mesure de l'effet levier de la subvention sur les retombées économiques locales pour les projets d'investissements touristiques majeurs.		

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1	Etat territoriaux Pays (FNADT)	50% maximum	Volet 2
2. A	Région territoriaux Pays	20% - 15% pour privés (UE 70/2001 ou 1998/2006)	Volet 2
2 B	Région territoriaux Pays	50%	Volet 2
2. C	Région territoriaux Pays	30%	Volet 1
3	Région territoriaux aggro Etat : sectoriel DRAC	25%	Volet 1
4	Région territoriaux aggro	15%	Volet 2
5.	Région territoriaux Pays	30%	Volet 2
6 A	Région territoriaux Pays Etat territoriaux (FNADT) en fonction des projets	50% 20 à 30%	Volet 2
6 B	Région territoriaux aggro	50% (études) - 30%(travaux)	Volet 1
7 A	Région territoriaux Pays	30% max	Volet 1
7 B	Région territoriaux aggro Etat : FNADT	30% max FNADT en fonction du projet : sur protection, mise en valeur de la biodiversité	Volet 1

DISPOSITIFS D'EVALUATION

1.	Réalisation de l'étude d'opportunité et de préfiguration Création d'un centre d'interprétation Nombre de personnes accueillies
2. A	Nombre de sites aménagés. Nombre de sites aménagés pour les publics handicapés et famille
2. B	Mise en place d'un groupe de travail autour de la mise en tourisme des sites patrimoniaux. Réalisation d'itinéraires de découverte. Réalisation d'une communication collective.
2. C	Réalisation des 4 itinéraires piétons
3. B	Réhabilitation du plan d'eau du parc de la Bouzaize. Aménagement d'un parcours autour du plan d'eau.
4	Réhabilitation de la partie historique du bâtiment la léproserie de MEURSAULT.
5	Mise en place d'une manifestation de découverte des patrimoines et savoirs-faires du Pays Pérennisation de la manifestation.
6. A	Nombre de points de vue créé, de parcours de cheminement.
6. B	Réalisation de l'Etude pour la valorisation des falaises de NOLAY à BOUILLAND.
7. A	Nombre de sites de pratiques créés et d'équipements.
7. B	Réalisation des études sur les aménagements à réaliser et les impacts environnementales. Réalisation des investissements. Aménagement du plan d'eau de MONTAGNY-LES-BEAUNE
7. C	Court terme : rester en course pour le classement au Patrimoine de l'UNESCO. Long terme : classement de la Côte au Patrimoine de l'UNESCO.

